



DIRECTION DE L'ENSEIGNE La Poste
de la Seine-et-Marne
8 rue Georges Clémenceau
Z.I Vaux-le-Pénil
77011 MELUN CEDEX

A l'intention de l'intersyndicale CFTD, CGT, FO et SUD de la Poste en Seine-et-Marne

Copie : CGC La Poste en Seine-et-Marne

A Melun le 12 juin 2012

J'accuse réception du courrier de votre intersyndicale reçue le 11/06/2012 par mail, et je tiens tout d'abord à vous réaffirmer les propos que j'ai tenus lors de la CDSP du 11/05/2012 et qui figurent dans son compte rendu en ces termes « l'ELP 77 respecte et respectera strictement la posture de La Poste : Aucune réorganisation n'est mise en œuvre jusqu'à ce que le protocole de conduite du changement que La Poste souhaite partager avec les syndicats soit finalisé ; les adaptations qui recueillent l'adhésion des postiers sont naturellement menées à leur terme ».

En ce qui concerne les différents points que vous abordés je prends acte de votre position sur le dossier de Moissy Cramayel .

En ce qui concerne le dossier de Montereau qui a été présenté en CHSCT et en CT en 2011 et pour lequel le DET doit vous rencontrer en plénière le 13/06/2012 à l'issue du délai de maintien du précédent accord nécessaire à la négociation d'un nouvel accord afin de vous informer des modalités et de la date de mise en œuvre conformément à l'information qui a été donnée au CHSCT du 30/05/2012. Pour ce dossier vous me faites parvenir une pétition des agents qui ne souhaitent pas que la réorganisation se mette en œuvre selon les modalités qui ont été présentées aux instances de 2011. Je vous informe donc que je respecte mes engagements en demandant au DET d'annuler la plénière du 13/06 et de reprendre ultérieurement la concertation avec l'ensemble du personnel de son TERRAIN selon les modalités qui seront arrêtées par le Siège.

Lors du CHSCT du 30/05, j'ai également proposé de reprendre le dossier de Bussy là où nous avons stoppé nos travaux c'est-à-dire au CHSCT afin que nous puissions échanger sur les conditions de travail sur le nouveau site (suite à la délocalisation du bureau de poste), et les impacts sur l'ensemble du TERRAIN et bien sûr la nouvelle organisation associée, d'où sa programmation à l'ordre du jour du CHSCT du 19 juin 2012. La DET m'ayant informé du souhait des agents d'attendre d'avoir une visibilité sur leurs nouvelles conditions de travail sur le nouveau site pour mettre en place la nouvelle organisation je l'ai informé, officiellement en lui demandant de répercuter cette décision vers tous les agents de son TERRAIN, dès vendredi dernier de ma décision de retirer de l'ordre du jour du CHSCT du 19 juin 2012, l'évolution de l'organisation et des conditions de travail comme suite au nouveau site du bureau de Bussy-Saint-Georges. Cette décision répond également à votre demande.

Par ailleurs, Le Délégué Général du groupe La Poste, en charges des Ressources Humaines, Georges Lefebvre, a écrit aux Organisations Syndicales, et à chaque responsable de NOD, pour qu'ils testent le nouveau processus de conduite de changement, en échangeant sur celui-ci, en se mettant d'accord ensemble sur le nombre de sites tests. C'est dans ce cadre, suite à notre dernière CDSP sur le « grand dialogue » sur la « vie au travail » du 05 juin 2012, que nous avons arrêté ensemble, une CDSP le 15 juin 2012 de 13 à 17h, pour échanger sur les modalités de mise en œuvre à l'Enseigne en Seine et Marne de tests sur les nouvelles modalités de concertation de conduite du changement de nouvelle organisation. Pour tenir compte de la spécificité de l'Enseigne et pouvoir construire une concertation qui prend en compte les différents enjeux des TERRAINS selon leur spécificité je vous ai proposé de travailler en ne nous concentrant que sur 3 TERRAINS afin que nous puissions construire et proposer une méthode qui puisse répondre à tous les aspects des différents TERRAINS de Seine et Marne, sites tests en adéquations avec les préconisations du Délégué Général du groupe La Poste (bureau socialement en adéquation avec de tels tests, et, où tous le processus de conduite du changement pourra être testé). En réponse à votre courrier sur ce point, je vous propose donc que nous abordions ce sujet le 15/06 lors de notre CDSP.

Pascal PORTIER